



Compte rendu de la réunion au Conseil supérieur des programmes à propos des programmes de philosophie des filières générale et technologique

Dans le cadre de la consultation des associations disciplinaires et des organisations syndicales sur les projets de programmes, le CSP a organisé le 20 mars 2019 une réunion sur les projets de programmes de philosophie pour les filières générale et technologique.

Le Conseil était représenté par : Souâd Ayada, sa présidente, David Bauduin, son secrétaire général, et son chargé de mission « Humanités », ainsi que par les deux copilotes du groupe d'élaboration des projets de programmes (GEPP) : Frank Burbage et Pierre Guenancia.

L'APPEP était représentée par Alain Champseix et Nicolas Franck.

Participaient également à la réunion, l'ACIREPH, la SO.P.PHI, le SNALC, le SNES, le SPEP-CFDT et l'UNSA.

Ce compte rendu, strictement factuel, présente synthétiquement les informations qui ont été communiquées lors de cette audience, qui a duré plus de 3 h. Il ne préjuge d'aucune position et initiative à venir de l'APPEP.

Le calendrier

Les GEPP devront avoir achevé leur travail pour le 6 mai, et non plus pour la rentrée de septembre comme c'était initialement prévu. Les programmes seront ensuite examinés, ajustés et votés par le CSP, qui les publiera sur sa page internet entre le 20 mai et le 9 juin. La DGESCO engagera ensuite une concertation avec les associations professionnelles et les organisations syndicales et une consultation en ligne des professeurs. Les programmes seront présentés au CSE autour du 10 juillet et publiés au B.O. fin juillet.

Les projets de programmes qui nous sont présentés partiellement et oralement sont provisoires : le travail du GEPP n'est pas tout à fait terminé et il pourra être amendé par le CSP et la DGESCO. L'objectif est d'arriver à un résultat qui soit le plus consensuel possible.

Les programmes

Les grands principes des programmes actuels sont conservés.

1. « Le professeur, responsable de la conception et de la conduite de son cours, suscite et accompagne la réflexion de l'élève sur les objets propres de la philosophie » (Préambule des projets de programmes).
2. Il s'agit de programmes de notions, lesquelles ne peuvent être séparées de l'étude des auteurs, et notamment de l'étude suivie d'une œuvre, et des repères.
3. Un équilibre entre la liberté intellectuelle du professeur et la nécessaire détermination des sujets d'examen. Dans cette optique, la liste des repères a toutefois été allongée.

Les notions

Filière générale

Métaphysique	Le corps et l'esprit
	Le désir
	L'existence et le temps
	L'idée de Dieu
Épistémologie	Le langage
	Raison et vérité
	Sciences et expérience (étude d'un concept scientifique pris au choix dans les sciences de la matière ou du vivant).
	La technique <i>ou</i> Technique et technologie
Morale et politique	La liberté
	L'État, le droit, la société
	La justice
	La responsabilité
Anthropologie	La nature et la culture
	L'art
	La religion
	L'histoire

Filière technologique

Métaphysique	Le corps et l'esprit
Épistémologie	Raison et vérité
	Science et technique
Morale et politique	La liberté
	L'État
	La justice
Anthropologie	La nature et la culture
	L'art
	La religion

Pour la filière générale, le GEPP a pris en compte la demande d'un allègement du programme : on passe ainsi de 24 notions pour les 4 h de cours en ES à 18 pour le futur « enseignement commun ». Dans la filière technologique, le nombre de notions reste inchangé.

Les « champs » des actuels programmes deviennent des « domaines » ou des « perspectives de travail » et ne sont plus des notions. Ils définissent une priorité dans l'étude des notions et non une exclusivité. En revanche, les sujets de baccalauréat tiendront strictement compte du domaine duquel la notion relève et l'IG sera beaucoup plus prescriptive qu'aujourd'hui pour leur détermination.

Sur l'idée de Dieu, qui n'est pas une notion commune et familière, mais déjà une notion élaborée par la tradition philosophique, les copilotes du groupe conviennent d'un désaccord avec l'APPEP sur ce qu'est une notion qui doit figurer dans un programme scolaire. Ils considèrent qu'à partir du moment où ils ont fait le choix d'une entrée « métaphysique », « l'idée de Dieu » permet d'explicitier un implicite. Ils soulignent que l'idée de Dieu est d'une constance remarquable dans l'histoire de la philosophie, et plus importante, par exemple, que la présence de la notion de bonheur. Enfin, ils ont préféré « L'idée de Dieu » à « Dieu » pour affirmer la dimension philosophique de la notion, comme idée de l'entendement ou de la raison, et la distinguer d'emblée de son usage dans la religion ou la théologie.

Une liste indicative de « concepts pris au choix dans les sciences de la matière ou les sciences du vivant » sera donnée avec le programme. Elle établira un lien entre le programme de philosophie et celui d'enseignement scientifique du tronc commun. Le GEPP souhaite notamment compenser le risque de « littérisation » de la philosophie dans HLP. Il a délibérément écarté la possibilité d'étudier un concept pris dans les sciences humaines.

Les repères. Le GEPP s'est interrogé sur la nécessité de maintenir une liste de repères, et a répondu par l'affirmative, malgré l'aspect un peu « fourre-tout » de cette liste. Il considère en effet que les repères définissent un horizon intellectuel partagé par les professeurs de philosophie, particulièrement utile aux jeunes collègues.

De nouveaux repères apparaissent, certains sont recomposés. Quelques-uns nous ont été communiqués : Passion/Action ; Concept/image/métaphore ; Devoir/obligation/contrainte ; Donné/construit ; Exemple/preuve ; Contingent/nécessaire ; Possible/impossible ; Question/problème ; Public/privé ; Objectif/subjectif/intersubjectif ; Principe/cause/fin ; Vrai/probable/incertain.

Les repères indiquent « des perspectives d'analyses lexicale et conceptuelle qui demandent à être actualisées et ajustées aux différents contextes d'étude des notions et des auteurs ». Ce ne sont pas des notions et ils ne peuvent pas faire l'objet d'un sujet de baccalauréat. Ils changeront sans doute de nom, pour s'intituler, par exemple, « distinctions utiles ».

La liste des auteurs. C'est une partie encore inachevée du travail du GEPP, qui s'oriente vers un élargissement assez substantiel de la liste des auteurs. Certains auteurs de la tradition seront ainsi introduits, Feuerbach et Engels par exemple, mais aussi des auteurs contemporains, ainsi que des femmes philosophes et des auteurs non européens, tels que Nāgārjuna, Avicenne, Maïmonide.

Les épreuves

Dans la lettre de saisine reçue par le CSP, il lui était demandé de réfléchir, outre les programmes, aux modalités d'évaluation. Le CSP peut faire des propositions, mais le travail technique de définition des épreuves est conduit par la DGESCO, qui consulte l'Inspection générale. Ce travail sera mené en septembre. La définition des épreuves fait l'objet d'une note de service et n'est pas soumise à la consultation des professeurs. Frank Burbage invite les associations et syndicats à faire des propositions.

Les épreuves écrites dans les séries générales. Le GEPP travaille dans la continuité de ce qui existe, mais se dit prêt à des changements. Faut-il préférer deux explications de texte à une seule ? Assortir un des deux sujets de dissertation d'un corpus de textes ? Rappeler en les précisant les règles formelles de l'exercice avant l'énoncé du sujet ?

L'épreuve de composition de la série STHR. La commission de suivi travaille, mais la DGESCO se concentre sur la Première, si bien que les associations n'ont pas pu être auditionnées comme cela avait pourtant été annoncé. Pour la session 2019, la note de service n'a donc pas été réécrite, mais le groupe de philosophie de l'IG a pris acte des remarques qui lui ont été faites : plus de lettres A/B/C/D/, mais des noms d'opération à effectuer (analyse du sujet, construction du problème, hypothèses d'argumentation, développement argumenté)¹. Frank Burbage nous indique que l'introduction de la composition n'a pas tué la dissertation :

¹ Sur cette question, voir l'analyse et le communiqué de l'APPEP à venir sur <http://appep.net>

lors de la session 2018, un tiers des élèves l'ont choisie, un autre tiers a choisi la dissertation, un dernier l'explication de texte.

L'épreuve de rattrapage. Pour l'instant le GEPP envisage le maintien de l'épreuve actuelle. L'APPEP propose de libérer l'étude de l'œuvre de l'oral et d'interroger les élèves sur une notion du programme². Frank Burbage se dit intéressé par ce découplage, mais se demande si cela ne risque pas de conduire à négliger l'étude suivie de l'œuvre. Il se déclare ouvert à la discussion et nous demande de lui adresser des propositions sur ce que pourrait être cette épreuve.

L'épreuve HLP pour les « renonçants ». Frank Burbage nous communique une information à propos de l'épreuve que devront passer en fin de Première les élèves qui abandonneront HLP en Terminale. Cette épreuve durera deux heures, comme pour toutes les spécialités. En HLP, elle consistera en deux questions portant sur un texte adossé au programme de Première. La première question dite « question d'interprétation » appellera un travail portant sur la compréhension et l'analyse d'un des enjeux majeurs du texte. L'autre, nommée « question de réflexion », conduira à apporter une réponse étayée à l'une des questions soulevées par le texte. Selon la nature du texte, l'une ou l'autre de ces questions sera « fléchée » littérature ou philosophie et corrigée par un professeur de la discipline concernée. Les groupes lettres et philosophie de l'IG n'ont pas été consultés sur la durée de l'épreuve, unanimement jugée insuffisante.

Horaire des séries technologiques

À propos de l'horaire dans les séries technologiques, le doyen de l'IG nous apprend que le groupe de philosophie a proposé à la Dgescio 1 h en classe entière, 1 h dédoublée, et 1 h pour le projet, ce qui ferait donc 3 h/élève et 4 h/professeur. Une expérimentation de cet horaire est en cours dans l'Académie de Rouen.

Il propose une réunion en septembre en vue de l'élaboration des recommandations qui accompagneront les programmes.

Compte rendu rédigé par Nicolas Franck, avec Alain Champseix.

² <http://www.appep.net/6001-2/>